

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le deux juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Benjamin DELOCHE à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Rémi FRADIN à Graziella POURROY-SOLARI, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE

Excusée : 1

Claire BARRIN

Absents : 5

Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Alexandre HAMELIN, Philippe ROISINE

Secrétaire de séance : Graziella POURROY-SOLARI

DEL2025-067 - CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET  
INSTRUCTEUR(TRICE) DU DROIT DES SOLS

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail RH du 26 mai 2025 ;

Vu l'avis du Bureau des 3 juin 2025 et 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Service Instructeur fait face à des difficultés de fonctionnement, depuis octobre 2024, à la suite d'absences prolongées pour raisons de maladie, qui vont perdurer encore quelques mois.

C'est un service stratégique pour l'ensemble des communes, avec des délais de rigueur incompressibles et une dynamique de dépôt de permis constante. Ainsi, pour assurer un service de qualité dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, la CCVT a déjà fait appel à deux prestataires extérieurs.

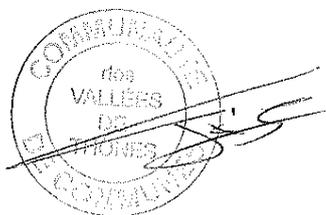
Afin de sécuriser le bon fonctionnement du service à court terme et sur le long terme, il est proposé de créer un quatrième poste permanent à temps complet à compter du 8 juillet 2025 qui sera pourvu en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent « Instructeur du droit des sols » au grade de rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet à partir du 8 juillet 2025 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense prévisionnelle à la décision modificative de l'automne 2025 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance  
Graziella POURROY-SOLARI



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Graziella Pourroy-Solari".

*Délibération transmise en Préfecture le 22 juillet 2025  
Publiée le 22 juillet 2025*